



# SAINT BAUZILLE INFOS

Numéro de septembre 2014

**JOURNÉES DU PATRIMOINE** : 20 et 21 septembre.

A l'occasion des journées du patrimoine, les 20 et 21 septembre, vous pourrez découvrir au temple de 9h à 18h l'exposition "Richesses de la Garrigue" proposant de découvrir en photos des plantes caractéristiques de notre garrigue, leur diversité, leur adaptation au milieu et leurs intérêts culinaire ou médicinaux.

L'église sera ouverte le samedi de 10h à 12h.

## CONCERT

**Samedi 20 septembre à 21h** en l'église de Saint-Bauzille, la Chorale les Garrigues reçoit Le Coro Negritella de Predazzo.

Chants des Dolomites (Italie).

*Entrée libre participation.*

## DÉCHETTERIE MOBILE :

### Les horaires :

Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h et samedi : de 9h à 12h et 13h à 16h

### Les prochaines dates :

- Les 26 et 27 septembre
- Les 24 et 25 octobre
- Les 28 et 29 novembre

**HORAIRES DE LA MAIRIE** : lundi et jeudi : de 8h00 à 12h et de 16h à 18h30, mardi et vendredi : de 8h à 12h ; mercredi : de 10h à 12h.

## RENTREE DES ECOLIERS:

La rentrée des classes est marquée cette année par les changements des rythmes scolaires. Les enfants ont maintenant classe le mercredi matin, et les autres jours de la semaine ils terminent l'école à 16h15. Après un temps récréatif, les 81 écoliers de Saint-Bauzille pourront s'ils le souhaitent, découvrir l'histoire de la musique tout en pratiquant des jeux musicaux, pratiquer le tennis ou les sports collectifs, goûter à la culture japonaise tout en s'essayant à l'origami, apprendre à parler anglais, à crocheter, tricoter, ou encore faire leurs devoirs à l'étude surveillée. Ces activités sont gratuites pour les familles. Elles sont financées par la commune mais aussi en partie par l'Association des Parents d'Élèves et le Tennis Club. L'aide de l'Etat pour ce dispositif devrait s'élever au moins à 50 euros par enfant pour cette année scolaire.

## BIBLIOTHÈQUE :

C'est aussi la rentrée à la bibliothèque municipale : de nombreux livres y attendent, petits et grands.

Rappelons pour les nouveaux Saint-Bauzillois, qu'elle est située rue du Languedoc et que c'est un service municipal gratuit animé par une équipe de bénévoles.

L'accueil des classes reprendra mi-septembre, chaque semaine pour les maternelles et chaque quinzaine pour les élémentaires.

Cette année, Valérie Bonnet rejoindra notre équipe de bénévoles pour proposer régulièrement, le mercredi, des lectures aux plus petits.

Nous vous accueillerons avec plaisir à la bibliothèque :

- mercredi de 17h à 19h
- jeudi de 16h30 à 18h30

**ENQUÊTE MOBILITE** : La CCGPSL vous propose de donner votre avis, à faire part de vos souhaits et besoins en matière de mobilité. Le lien de cette enquête est sur la page d'accueil de notre site.

## APÉRITIF D'ACCUEIL POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS !

Les Saint-Bauzillois arrivés sur la commune depuis moins d'un an sont conviés **à un apéritif d'accueil le vendredi 10 octobre à 19h à la mairie.**

Afin d'organiser au mieux cette rencontre, nous précisons qu'une inscription est nécessaire. Les arrivants qui souhaiteraient y participer, doivent donc s'inscrire en appelant la mairie au 04 67 86 93 21, ou en retournant le coupon réponse ci-dessous en mairie, **avant le 26 septembre.**

## INSCRIPTION APÉRITIF D'ACCUEIL :

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Nombre de participants : \_\_\_\_\_

## RESTAU SENIOR :

Le restau senior peut vous accueillir dès à présent !

Nous vous rappelons que la municipalité a décidé de donner la possibilité aux seniors de plus de 60 ans, habitant la commune, de partager un repas, dans la salle des associations. La personne bénéficiant de ce service aura le droit d'être accompagnée par un invité de son choix. Le repas sera fourni via le traiteur prestataire de la cantine qui adaptera les repas aux adultes. A titre indicatif, les menus sont affichés sur la porte de la Forge et sur le site internet. Le prix du ticket est de 4,50€.

Seules les personnes possédant des tickets-repas peuvent accéder au service de restauration municipale. Ils seront en vente à la mairie.

Le restaurant sera ouvert aux seniors les **lundis, mardis, mercredi, jeudi et vendredis à 11h45**. Les repas seront servis à 12h. Le restaurant fermera ses portes à 13h45.

Le repas devra être réservé en téléphonant à la mairie (04 67 86 93 21) en indiquant précisément la date retenue. **ATTENTION ! La réservation doit se faire au plus tard le jour ouvrable qui précède la date choisie.**

## TÉLÉPHONIE-INTERNET :

Les personnes, ayant souscrit un abonnement internet par WiFiMax (Num'hér@ult) à 2 Mégas avec l'un des 3 opérateurs offrant cette possibilité sur la commune, peuvent contacter leur fournisseur d'accès internet pour obtenir au même tarif 6 Mégas, sous condition de réengagement de 12 mois.

## VOS QUESTIONS, VOS PROBLEMES ... QUI NOUS CONCERNENT TOUS :

Plusieurs questions ou remarques nous sont régulièrement adressées en mairie, aussi, dans cette rubrique, il nous semble utile de vous en faire part et de tenter d'y apporter des réponses :

❖ **PLU** : le PLU est-il applicable ?

Oui, le PLU actuel est applicable, vous pouvez d'ailleurs le consulter en mairie ou sur le site internet de la commune.

❖ **Vitesse, circulation** : plusieurs problèmes ont été signalés et nous avons pris quelques dispositions pour commencer à y apporter des solutions. Par mesure de sécurité, un arrêté limitant la vitesse de circulation à 30 km/h sur le parcours du sens unique a été pris et sera effectif dès la mise en place des panneaux, début septembre. Cela concerne la rue du Languedoc, rue des Jalaberts, rue des Grilles, rue du Plan Vincent. Par ailleurs, une étude sera prochainement menée pour sécuriser par des équipements adaptés la circulation dans le village et permettre une cohabitation sereine des usagers de ces voies et des riverains. Le sens de circulation n'est toujours pas définitif. Quelques travaux proposés par l'Agence Départementale du Conseil Général vont bientôt être effectués pour améliorer les entrées du village.

❖ **Favas** : un sens de circulation sera imposé aux camions qui devront livrer des matériaux pour les constructions en cours et à venir. Le cœur du hameau sera évité. La municipalité travaille avec l'agence départementale sur ce problème.

❖ **Poubelles** : de nombreux Saint Bauzillois se plaignent du nombre de poubelles qui sont laissées en permanence le long des rues. Il serait en effet souhaitable que les poubelles une fois vidées par les services de la communauté soient rentrées dans les cours, terrains ou garages de leurs propriétaires dans des délais raisonnables. Ces objets fort utiles ne sont guère décoratifs, et n'embellissent pas vraiment nos rues. Merci donc de veiller à ne pas les laisser trop longtemps traîner.

❖ **Chats errants** : de très nombreux chats errants envahissent certaines rues et jardins, et sur ce sujet-là aussi, vous avez été nombreux à nous faire part de votre mécontentement quant aux désagréments que ces petits félins peuvent causer (excréments, griffures...) chez vous. Comme chacun le sait, il est, de par la loi, interdit de nourrir les chats errants afin d'éviter leur prolifération et les nuisances engendrées (vous risquez même une amende pouvant aller jusqu'à 900 euros si vous le faites : Code de la santé publique). Il est certes parfois difficile de résister aux regards implorants d'un chat abandonné, mais si vous n'avez pas l'intention de l'adopter vraiment, c'est-à-dire de le nourrir chez vous, de le stériliser et de l'abriter pour toujours, ce n'est pas dans l'intérêt de l'animal. Pour éviter donc que ces félins se multiplient davantage à Saint Bauzille, le problème devra être traité. Aussi, dans l'hiver, la commune fera probablement appel à une fourrière avec qui elle a signée une convention, pour capturer ces chats errants, les faire stériliser puis les remettre sur site. Il est tout à fait interdit d'euthanasier ces animaux s'ils ne sont pas dans un état sanitaire n'offrant pas d'autre alternative. Cette opération aura bien évidemment un coût pour la collectivité ; aussi, il est important que chacun agisse de manière responsable en ne favorisant pas une aggravation de la situation. Evitez donc d'attirer ces chats errants en laissant des plats de croquettes à l'extérieur de vos habitations, nourrissez plutôt vos chats à l'intérieur de vos habitations. Vos chats doivent être identifiables (tatouage, puce), faute de quoi, ils pourraient être considérés comme sauvages et capturés par la fourrière. Nous vous avertirons à l'avance de cette opération pour qu'elle puisse se dérouler dans les meilleures conditions, à moins que d'ici là, ces chats errants ne soient plus nourris et aillent élire résidence ailleurs.